

FAIRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
UNE RÉALITÉ



ET LES

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE





L'UICN, PARTENAIRE CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde. Organisation intergouvernementale à la composition unique, elle réunit des membres gouvernementaux et des organisations de la société civile, ainsi qu'un réseau mondial d'experts articulé autour de six Commissions.

Riche de l'expérience, des ressources et du rayonnement de ses membres et de ses experts, l'UICN joue un rôle de premier plan en tant que fournisseur de données, d'évaluations et d'analyses dans le domaine de l'environnement, et d'organisme de mise en œuvre de projets de conservation partout dans le monde. L'UICN promeut le rôle de la nature dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Elle est aussi officiellement chargée du suivi de l'état d'avancement des objectifs liés à la biodiversité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 ODD qui le sous-tendent constatent qu'il est urgent de protéger le monde naturel et les services indispensables à la vie dont il est la source, afin de répondre aux besoins de neuf milliards d'habitants de la planète d'ici 2050.

Les ODD partent du principe que nous ne pouvons pas résoudre les problèmes isolément. Par exemple, l'ODD 2 prévoit d'accroître la production alimentaire pour une population humaine croissante, ce qui nécessite un approvisionnement en eau douce suffisant pour une irrigation adéquate (ODD 6). L'approvisionnement en eau douce dépend à son tour du maintien de la santé des écosystèmes (ODD 14 et 15), qui sont de plus en plus touchés par les effets du changement climatique (ODD 13). La protection de ces écosystèmes nécessitera la mise en place d'institutions solides, d'une gouvernance et d'une coopération efficaces au niveau local comme international (ODD 16 et 17).





ODD 1

PAS DE PAUVRETÉ

La conservation de la nature contribue à la préservation des ressources naturelles qui sont à la base des économies mondiales. Elle est primordiale pour les secteurs qui dépendent directement de ces ressources, comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Le travail de l'UICN vise à conserver la nature et à préserver son potentiel de réduction de la pauvreté et de contribution au développement durable. Il veille aussi à ce que les mesures de conservation et de développement tiennent compte des droits des communautés et des peuples autochtones ainsi que de leur accès aux ressources naturelles.

L'UICN :

- évite le risque de pertes économiques et améliore la résilience aux changements climatiques et autres catastrophes environnementales par le biais d'une gestion durable de la nature, apportant ainsi des « solutions fondées sur la nature » aux défis mondiaux ;
- aide à la mise en place d'initiatives permettant aux communautés, aux petits exploitants agricoles et aux peuples autochtones d'avoir le contrôle de leurs terres et de leurs ressources naturelles, de faire partie de chaînes d'approvisionnement et d'améliorer leurs revenus.
- fournit aux gouvernements, aux collectivités et au secteur privé des avis techniques relatifs à la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes, afin d'assurer une croissance économique favorisant l'inclusion sociale et répondant aux changements climatiques ;



Des écosystèmes sains contribuent à la sécurité alimentaire, en améliorant la productivité et la stabilité des systèmes alimentaires sur le long terme. Ils renforcent aussi la résilience et l'adaptabilité de l'agriculture face aux changements climatiques, aux événements météorologiques extrêmes, aux inondations et autres catastrophes naturelles.

Le travail de l'UICN vise à améliorer la productivité agricole et à accroître les revenus des petits producteurs alimentaires, en remettant en état les écosystèmes dégradés et en améliorant la gouvernance des écosystèmes. Il veille aussi à ce que les changements environnementaux ne portent pas atteinte à la sécurité alimentaire tout au long de l'année ni aux besoins nutritionnels des populations pauvres et vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées.

L'UICN :

- préserve la santé des sols et des terres et les remet en état, assurant ainsi un approvisionnement durable et optimal des biens et des services indispensables à la productivité des systèmes alimentaires ;
- encourage les investissements publics et privés visant à une gestion durable des écosystèmes, afin d'assurer une production alimentaire stable et une protection contre les catastrophes ;
- élabore des politiques et des bonnes pratiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, afin de conserver et de gérer durablement les ressources naturelles, maximisant ainsi leur potentiel productif ;
- maintient la diversité génétique des cultures alimentaires importantes, en élaborant des stratégies de conservation et de sauvegarde des céréales sauvages, des plantes fruitières et autres espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées.



ODD 3

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La malnutrition porte atteinte au développement des enfants, c'est l'un des facteurs sous-jacents contribuant pour près de 45 % à l'ensemble de la mortalité infantile dans le monde. Pour de nombreuses populations rurales et côtières, les espèces sauvages locales peuvent fournir les nutriments indispensables à la bonne santé maternelle et infantile, réduisant ainsi la morbidité et la mortalité des jeunes mères et de leurs enfants. La nature fournit des ingrédients utilisés par la médecine traditionnelle et moderne. Dans les villes, les espaces verts améliorent le bien-être ainsi que la santé physique et mentale.

Le travail de l'UICN vise à préserver les espèces locales, les écosystèmes, les aires protégées et les espaces verts urbains, en raison de leur apport en nutriments et en produits médicinaux, de leur rôle dans la propreté de l'air et de bien d'autres services rendus.

L'UICN :

- montre les effets positifs sur la santé des espèces locales collectées et utilisées par des communautés autochtones et locales, afin de favoriser leur conservation ;
- élabore des lignes directrices et forme les autorités locales à la conception et à la gestion d'aires protégées et d'espaces naturels urbains, afin d'améliorer le bien-être physique et mental de la population.



ODD 5

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des questions liées aux droits humains fondamentaux et à la justice sociale. Le rôle des femmes est vital, en tant que gestionnaires des ressources naturelles, détentrices de savoirs et dispensatrices de soins, mais elles restent sous-représentées dans les processus décisionnels. Une participation pleine et équitable des femmes dans la vie sociale et économique est indispensable à la conservation de la nature et au développement durable.

L'UICN apporte un soutien technique et aide à renforcer les capacités des parties prenantes, tant gouvernementales que non-gouvernementales, afin d'intégrer les questions liées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans les initiatives environnementales et de développement.

L'UICN :

- définit des modalités permettant d'accroître la participation des femmes aux politiques et aux actions portant sur l'environnement et le développement ;
- coordonne des projets qui aident les États à mettre en œuvre leurs engagements relatifs à l'égalité entre les sexes, pris dans le cadre de programmes nationaux et de traités internationaux.
- élabore des méthodes et des lignes directrices visant à inclure l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les stratégies nationales et internationales de conservation de la biodiversité ;



EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

La nature fournit les infrastructures nécessaires à l’approvisionnement en eau salubre pour les utilisations humaines comme la subsistance quotidienne, l’agriculture et la production d’énergie. Cet approvisionnement est également indispensable au maintien d’écosystèmes aquatiques sains. La pollution, la déforestation et les changements climatiques ont des effets dévastateurs sur ces écosystèmes. La pénurie d’eau qui en découle peut causer des conflits à l’intérieur des pays ou entre pays.

L’UICN protège et restaure des écosystèmes et œuvre en faveur d’une gestion efficace des ressources en eau, afin d’assurer l’approvisionnement en eau salubre nécessaire à ses innombrables usages par les populations humaines.

L’UICN :

- fournit des preuves scientifiques de la valeur des zones humides, des plaines d’inondation et autres écosystèmes aquatiques pour la production d’énergie, l’agriculture et d’autres usages, afin de favoriser les investissements visant à leur conservation ;
- fournit aux autorités gouvernementales et aux collectivités locales des données et des analyses relatives aux écosystèmes aquatiques, ainsi que des lignes directrices pour la conservation et l’utilisation durable des bassins versants ;
- fournit aux autorités gouvernementales et aux collectivités locales des avis juridiques et des conseils politiques à propos de la conservation, de la gestion et de l’affectation inclusive et efficace des ressources en eau ;
- fournit aux autorités gouvernementales et aux collectivités locales des avis techniques sur une bonne gestion de l’eau dans les zones transfrontalières ;
- conseille le secteur privé sur les modalités possibles afin d’améliorer la gestion des ressources en eau pour l’ensemble des chaînes d’approvisionnement et des produits.



RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Les inégalités d'accès, d'affectation et de gestion des ressources naturelles créent des inégalités économiques entre personnes, entre groupes, à l'intérieur des pays et entre pays.

L'UICN travaille avec les peuples autochtones, les communautés locales, les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile afin de corriger ces inégalités. Elle veille au respect du droit aux ressources naturelles et au partage inclusif et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

L'UICN :

- coordonne des projets de promotion de ressources et de productions gérées sur le plan local, en vue de la subsistance quotidienne et la création de revenus ;
- conseille les gouvernements en matière de politiques et d'outils juridiques permettant d'assurer un partage inclusif et équitable des avantages découlant des ressources naturelles ;
- fournit des avis techniques, juridiques et politiques aux communautés autochtones et paysannes, aux petits agriculteurs et aux pêcheurs artisanaux, afin de mieux les intégrer dans les processus décisionnels et d'assurer le respect de leurs droits et de leur accès aux ressources naturelles ;
- conseille le secteur privé afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'assurer un partage inclusif et équitable des avantages qui en découlent.



VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Les espaces naturels à l'intérieur et autour des villes ont des effets importants et bénéfiques pour les populations humaines : ils régulent le climat, réduisent les risques de catastrophes et fournissent de la nourriture et de l'eau. Vu l'empiètement croissant de l'urbanisation sur les milieux naturels, il est nécessaire et urgent d'assurer la pérennité de ces effets grâce à une planification urbaine et à des approches de gestion adéquates.

L'UICN travaille en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et la communauté scientifique afin de mettre au point et d'appliquer des solutions économiques et fondées sur la nature en réponse aux enjeux urbains, y compris des mesures de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes.

L'UICN :

- fournit des avis techniques aux villes et aux gouvernements de niveau infranational en vue d'incorporer des solutions fondées sur la nature dans l'aménagement urbain et régional, et d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau dans les villes ;
- met au point des connaissances et des orientations destinées aux planificateurs urbains et régionaux, relatives à l'intégration des écosystèmes et de la biodiversité dans les zones urbaines ;
- évalue l'état du patrimoine naturel de la planète, et conseille les États, les autorités locales et le secteur privé à propos des mesures permettant de le valoriser et de le préserver.
- élabore et coordonne des programmes de restauration des paysages afin de préserver et de gérer les écosystèmes à l'intérieur et autour des villes, et d'accroître la résilience aux catastrophes sur le plan local ;



LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les écosystèmes jouent un rôle crucial dans la régulation du climat mondial par le biais de leur fonction de « puits de carbone naturels ». Des écosystèmes en bonne santé aident les populations les plus vulnérables à s'adapter aux effets du changement climatique et offrent une protection contre les catastrophes climatiques.

L'UICN évalue les risques auxquels sont confrontés les écosystèmes et les espèces du fait des changements climatiques, et met au point des réponses fondées sur la conservation. Elle promeut aussi, face au changement climatique, des « solutions fondées sur la nature » et axées sur la conservation, la gestion et la restauration efficaces des écosystèmes de la planète. Le travail de l'UICN dans ce domaine a pour but le bien-être des populations humaines et des écosystèmes, et tient compte des besoins des plus vulnérables, y compris les femmes et les peuples autochtones.

L'UICN :

- effectue des recherches et des analyses à propos des effets du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes vulnérables, et évalue le potentiel des solutions fondées sur la nature face au changement climatique ;
- met en œuvre et appuie des projets, dont des initiatives à l'échelle mondiale comme le Défi de Bonn, visant à préserver, restaurer et gérer durablement des écosystèmes naturels, dans le but d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter efficacement, tout en apportant un éventail d'autres avantages associés ;
- conseille les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes, y compris dans le cadre des négociations de la CCNUCC, en vue d'incorporer la biodiversité et les solutions fondées sur la nature dans les politiques et les actions climatiques sur le plan national, régional et mondial.



VIE AQUATIQUE

Plus de trois milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur nourriture et leurs revenus. Cependant, les écosystèmes côtiers, marins et polaires sont menacés par la surexploitation des ressources, la destruction des habitats, la pollution et le changement climatique. Ces phénomènes portent atteinte aux espèces, aux écosystèmes et aux processus écologiques. En conséquence, les stocks de poissons sont en déclin et la pollution plastique augmente, tout comme la fréquence des événements météorologiques extrêmes.

Le travail de l'UICN vise à préserver et à restaurer la biodiversité et la productivité des écosystèmes côtiers, marins et polaires, et à assurer une utilisation durable et équitable de leurs ressources.

L'UICN :

- recherche et identifie des réponses efficaces aux enjeux qui touchent les milieux marins, côtiers et polaires, comme le réchauffement et l'acidification des océans, la pollution plastique et les espèces envahissantes ;
- évalue les risques qui menacent les espèces (dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN™) et les écosystèmes marins (dans la Liste rouge des écosystèmes), afin d'orienter les politiques et les actions de conservation, l'utilisation des ressources marines et les priorités d'investissement ;
- met au point des bonnes pratiques pour le secteur privé (notamment la pêche, le tourisme et les activités extractives) afin de réduire l'impact de ses activités sur le milieu marin ;
- fournit des lignes directrices et assure des formations portant sur la gestion efficace des aires marines protégées ;
- identifie des sites marins d'importance mondiale pour la pérennité de la biodiversité (Zones clés pour la biodiversité) afin de guider l'établissement d'aires marines protégées et d'autres mesures de sauvegarde. À cet égard, le pourcentage de Zones clés pour la biodiversité en milieu marin bénéficiant du statut d'aires protégées est un indicateur officiel pour l'ODD 14.5 ;
- conseille les gouvernements à propos du commerce durable des espèces marines afin d'aider à mettre fin au braconnage et aux trafics illicites ;
- fournit des avis aux Nations Unies et à d'autres organismes à propos de la conservation et de l'utilisation durable des zones situées au-delà de la juridiction nationale.



VIE TERRESTRE

La gestion durable des écosystèmes terrestres contribue à atténuer les changements climatiques et améliore les moyens de subsistance, la santé et le bien-être de millions de personnes dans le monde entier. Un certain nombre de menaces pèsent néanmoins sur la biodiversité terrestre, notamment la surexploitation, les espèces envahissantes et les changements climatiques. De ce fait, les espèces disparaissent actuellement à un rythme mille fois supérieur au taux d'extinction naturel. Près de 30% des terres sont dégradées, ce qui cause un déclin de la production et de la productivité agricole.

L'UICN œuvre à la conservation des écosystèmes terrestres en évaluant le risque d'extinction des espèces, en améliorant la gestion de l'utilisation des sols et en restaurant des paysages dégradés.

L'UICN :

- évalue les risques qui menacent les espèces (dans la Liste rouge des espèces menacées™) et les écosystèmes terrestres (dans la Liste rouge des écosystèmes) afin d'orienter les politiques et les actions de conservation, l'utilisation des terres et les priorités d'investissement. À cet égard, l'Indice Liste rouge est l'indicateur officiel pour l'ODD 15.5;
- fournit des lignes directrices et assure des formations portant sur la gestion efficace des aires protégées;
- identifie des sites d'importance mondiale pour la pérennité de la biodiversité (Zones clés pour la biodiversité) afin de guider l'établissement d'aires protégées et d'autres mesures de sauvegarde. À cet égard, le pourcentage des Zones clés pour la biodiversité bénéficiant du statut d'aires protégées est un indicateur officiel pour les ODD 15.1 et 15.4;
- met au point des outils et renforce les capacités afin de combattre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, d'empêcher la déforestation et de restaurer les forêts;
- met au point des bonnes pratiques pour les entreprises du secteur privé, notamment agricoles et extractives, afin de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement;
- met au point des méthodes pour détecter, gérer et combattre les espèces exotiques envahissantes, et fournit l'indicateur officiel pour l'ODD 15.8;
- conseille les gouvernements à propos du commerce durable des espèces sauvages afin d'aider à mettre fin au braconnage et aux trafics illicites.



PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Des institutions justes et efficaces sont nécessaires afin de répondre aux enjeux environnementaux, dont la dégradation des écosystèmes et le changement climatique. Les cadres de gouvernance ont une incidence sur la répartition des coûts et des avantages liés à l'utilisation des ressources naturelles, y compris les coûts liés à la dégradation environnementale et aux changements climatiques, et les avantages découlant de la conservation de la biodiversité.

L'UICN œuvre à l'amélioration des systèmes de gouvernance et encourage la coopération internationale relative à la conservation de la nature. Elle vise à renforcer l'État de droit à tous les niveaux, en particulier pour ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, la criminalité environnementale et l'accès des populations aux avantages fournis par les écosystèmes.

L'UICN :

- relève les lacunes dans la législation et les politiques environnementales nationales, ainsi que dans les traités internationaux, afin d'améliorer la conservation des ressources naturelles et d'assurer un accès équitable aux avantages qui en découlent ;
- examine les approches applicables sur le plan mondial pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation forestière et la pêche illégales comme des formes de criminalité organisée ;
- fournit des avis techniques et des formations pour les décideurs et les communautés locales en vue d'incorporer des approches fondées sur les droits dans la démarche de conservation et d'utilisation des ressources naturelles ;
- gère le portail ECOLEX du droit de l'environnement afin d'assurer l'accès du public au droit de l'environnement.



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Des partenariats solides entre gouvernements, donateurs, secteur privé et populations locales sont nécessaires afin de préserver les écosystèmes et de sauvegarder les avantages qu'ils apportent et qui sont indispensables au maintien de la vie humaine et des espèces sauvages.

L'UICN est une union mondiale composée de membres gouvernementaux et d'organisations de la société civile. En collaboration avec les gouvernements, les ONG, les scientifiques, le secteur privé, les communautés locales et les organisations de peuples autochtones, l'UICN crée des connaissances et éclaire l'élaboration de politiques et de mesures institutionnelles et financières afin d'assurer la conservation de la nature et l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles.

L'UICN :

- crée, analyse et diffuse des connaissances et des outils de conservation, grâce à son réseau mondial d'experts et d'organisations des secteurs public, privé et de la société civile ;
- fournit des plateformes permettant de mobiliser et de canaliser des ressources financières vers la mise en œuvre et l'intensification d'actions en faveur de l'environnement ;
- recommande des résultats politiques clés pour les traités internationaux, afin d'assurer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- élabore et fournit des avis sur des normes sectorielles visant à améliorer les performances des entreprises dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance ;
- fournit des avis aux gouvernements à propos de l'élaboration et de la mise en œuvre de réformes de la législation environnementale ;
- met au point des outils permettant aux entreprises de minimiser leurs effets négatifs sur l'environnement et de sauvegarder les avantages apportés par les écosystèmes ;
- réunit des groupes consultatifs scientifiques et techniques afin de conseiller les gouvernements et les entreprises à propos d'enjeux controversés portant sur la conservation et le développement ;
- fournit des données et des méthodes de suivi de l'état d'avancement des Objectifs de développement durable.



L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une organisation intergouvernementale composée de plus de 200 États et organismes de gouvernementaux, plus d'un millier d'organisations de la société civile et six Commissions rassemblant plus de 10 000 spécialistes dans les domaines de la sauvegarde des espèces, du droit de l'environnement, des aires protégées, des politiques sociales et économiques, de la gestion des écosystèmes, et de l'éducation et communication. Cette union unique en son genre, diversifiée et puissante, met à la disposition des organismes publics, du secteur privé et des organisations non-gouvernementales des connaissances et des outils permettant de faire avancer de pair le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature. Le Secrétariat, les Commissions et les Membres de l'UICN contribuent de façon importante et directe à la réalisation des Objectifs de développement durable.



POUR EN SAVOIR PLUS :

IUCN.ORG/FR

[TWITTER.COM/IUCN](https://twitter.com/IUCN)

[FACEBOOK.COM/IUCN.ORG](https://facebook.com/IUCN.ORG)

COMMUNICATIONS@IUCN.ORG
